



Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 6 octobre 2020

Présents

Exécutif :	M.	Christophe Baumberger	Adjoint
Bureau du Conseil :	M.	Killian Sudan	Président
	M.	Denis Waechter	Vice-président
	M.	Alexia Morel	Secrétaire
Conseillères municipales :	Mmes	Dominique Baumberger Sophie Brand Andrea Ehretsmann Catherine Odier Marine Ryser	
Conseillers municipaux :	MM.	Adrien Cochet Jean-Noël Ducrest Federico Giacobino Laurent Peccoud Raphaël Rapin Albert Sirolli Geoffray Sirolli	
Absent-e-s/excusé-e-s :	M.	Éric Anselmetti	Maire
	M.	François Jaccard	Adjoint
	MM.	Daniel Muscionico, Dante Giacobino	Conseillers municipaux
Personnel communal :	M.	Charles Lassauce	Secrétaire général
Procès-verbaliste :	Mme	Emmanuelle Maia	

Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2020
3. Communications du Bureau du Conseil municipal
4. Communications de l'Exécutif
5. Rapports des commissions
6. Présentation du budget 2021
7. Crédit d'engagement pour la construction d'un local provisoire pour le Tennis Club Corsier
8. Nomination des représentants des commissions CoHerAn
9. Élection des représentants du Local de vote pour 2021
10. Propositions de l'Exécutif
12. Propositions individuelles et questions

Le Président ouvre la séance du Conseil municipal à 19h. Il souhaite la bienvenue aux élus ainsi qu'au public et annonce les personnes excusées.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour tel que modifié, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 2020

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 8 septembre 2020 est mis aux voix. Le procès-verbal est approuvé, à la majorité, par 13 oui, 1 abstention.

Arrivée de M. Rapin.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Tableau des suivis

Le Président laisse la parole à **Mme A. Morel**, qui passe en revue les points du tableau :

- Défibrillateurs (formations pour la population) : **M. Lassaue** indique que compte tenu de la situation sanitaire, ce cours a été repoussé jusqu'à une date indéterminée.

- Acquisition de poubelles Mint (collecte des déchets organiques ménagers) : **M. Waechter** indique qu'il a été contacté par les initiateurs de ce projet. Les informations ont été transmises à MM. F. Jaccard et Ch. Baumberger afin qu'ils puissent en prendre connaissance.

Le Président précise que toutes les informations transitent en ce moment par M. Ch. Baumberger, M. le Maire et M. F. Jaccard ayant dû se mettre en quarantaine, la semaine dernière.

M. Ch. Baumberger indique que les intéressés se portent bien et saluent l'assemblée.

La mise en service de Mobilitri (point de récupération mobile) a été fixée au 2.11.2020. Les points de collecte situés sur la région Arve et Lac seront disponibles 6/7j. Pourront y être amenés les déchets encombrants, électroniques, électriques, spéciaux, etc. Les habitants devront s'enregistrer sur le site de Mobilitri. Un tous-ménages, qui contiendra toutes ces informations, sera distribué à la population d'ici mi-octobre.

4. COMMUNICATIONS DE L'EXECUTIF

Le Président passe la parole à M. l'Adjoint.

Au nom de l'Exécutif, **M. Ch. Baumberger** communique différentes informations :

Chemin du Port et du quai :

La commune dispose d'une autorisation entrée en force afin de mettre en œuvre le concept de sécurité posé provisoirement au chemin du Port. Les oreilles, qui étaient provisoires, seront transformées en aménagements définitifs et un plateau de ralentissement au bas de la descente améliorera la sécurité des piétons.

Périmètre du chemin du Port et du quai :

La limite de 30 km/h est confirmée.

Courrier des riverains du quai :

Le mandat d'étude confié au mandataire de la commune intègre cette problématique ; l'Exécutif reviendra vers la commission concernée dès l'obtention des résultats des travaux.

Travaux de la route d'Hermance :

Comme annoncé lors du précédent Conseil municipal, un courrier a été adressé à l'OCGC, en charge de ces travaux, en s'étonnant de l'absence de concertation et d'information préalable à la commune lors de la mise en place des déviations. L'Exécutif espère que cette correspondance ne restera pas lettre morte.

Manifestations :

Toutes les manifestations prévues jusqu'à la fin de l'année ont malheureusement été annulées à cause de la situation sanitaire actuelle. L'Exécutif le regrette, mais cette décision était nécessaire.

Crédits d'investissement votés, informations :

- Fibre optique : des travaux pour le déploiement de la fibre optique dans la commune débiteront à la mi-octobre (durée : environ 2 mois). Quelques ouvertures de routes et aménagements seront nécessaires sur certains axes routiers.
- Quai de Corsier, projet lacustre : la première partie sera achevée dans la seconde quinzaine de novembre. Une rampe de mise à l'eau a été maintenue en fonction durant toute la durée du chantier. Le budget initial devrait être tenu. La commune a demandé une participation financière à l'État et la première tranche de la participation de Collonge-Bellerive sera sollicitée avant la fin du mois.
- Crèche de Prés-Grange : les travaux se déroulent selon la planification envisagée. Toutefois, une importante inondation est survenue dans la nuit du 29 au 30.9.2020, ce qui a occasionné certains retards. La fin des travaux est toujours prévue dans la première semaine de février 2021 et le budget devrait être respecté.
- Local des pompiers : les adjudications ayant été effectuées, les travaux pourront débiter ce mois. Le montant des travaux devrait rester dans le cadre du budget alloué.
- Nouvelle école, concours : le délai pour le dépôt des candidatures des architectes échoit le 9.10.2020 à midi. L'ouverture des dossiers se fera vendredi 9 après-midi, afin d'en valider la recevabilité formelle. Deux séances de travail du jury sont prévues les 12.10 (après-midi) et 16.10.2020 (matin), pour désigner les 8 à 12 architectes autorisés à concourir.

M. G. Sirolli félicite l'Exécutif pour sa réactivité suite à la pétition des riverains du quai ; M. l'Adjoint est venu avec des solutions, ce qui va dans le bon sens.

Sur une question de **M. F. Giacobino**, **MM. Ch. Lassauce** et **D. Waechter** apportent quelques explications techniques à propos de la fibre optique ; un nouveau maillage et de nouveaux points de distribution seront mis en place pour offrir des débits plus importants.

Concernant le quai de Corsier, **le Président** fait écho à la dernière séance du Conseil municipal. Les discussions qui ont eu lieu en commission feront l'objet d'un procès-verbal (non public) jusqu'à l'élaboration du rapport basé sur ledit procès-verbal, et qui sera rendu public après son approbation par le Conseil municipal.

5. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Rapport de la séance de la commission Finances du 15.6.2020

Le rapport est approuvé à l'unanimité (14 oui).

Rapport de la séance de la commission Agriculture, Environnement et Développement Durable du 16.6.2020

Le rapport est approuvé à l'unanimité (14 oui).

Le rapport est approuvé à l'unanimité (14 oui).

6. PRESENTATION DU BUDGET 2021

Le Président cède la parole à **M. l'Adjoint** qui annonce que l'Exécutif a beaucoup travaillé sur ce projet de budget 2021. Les prévisions de recettes transmises par l'AFC étant inférieures à celles apparaissant sur le budget 2020 et très fortement en dessous des revenus fiscaux annoncés aux comptes 2019, il a fallu procéder à des réductions de charges par rapport au budget précédent. À ce stade de l'élaboration budgétaire, l'Exécutif a pris la décision de maintenir la ligne de conduite qu'il s'était fixée, à savoir de prendre le montant communiqué par l'AFC concernant les revenus fiscaux et de le retranscrire dans le projet de budget 2021. Il résulte de ce choix que l'Exécutif présente ce soir un projet de budget avec un excédent de charges, malgré les arbitrages effectués. Et l'Exécutif en a fait un maximum, garantit **M. Ch. Baumberger**.

Ce choix s'explique notamment par la volonté de l'Exécutif de maintenir un haut niveau de prestations aux habitants ; faire des choix plus drastiques de réduction des charges aurait conduit à une réduction malvenue dans cette période conjoncturelle difficile. La commune joue ainsi son rôle en menant une politique anticyclique. En second lieu, l'Exécutif pense qu'il est contre-productif de supprimer des projets ou des subventions au stade du budget. L'expérience montre que tous les projets ne peuvent pas se réaliser dans l'année ; il est donc peu habile de fermer les portes à ce stade du budget et de s'empêcher de les réaliser si la situation se révélait meilleure que prévu. Enfin, la tendance observée depuis de nombreuses années démontre que les comptes fiscaux sont meilleurs que les budgets annoncés de 5 à 10 %, soit entre Fr. 280'000.- et Fr. 560'000.- entre 2015 et 2018, et une particularité pour 2019 avec plus de 24 %.

M. Ch. Baumberger passe la parole à **M. Ch. Lassaue** pour une présentation plus détaillée du projet de budget 2021.

M. Ch. Lassaue commente les charges (qui sont bien maîtrisées) et les revenus, puis les principales orientations avant d'indiquer que l'Exécutif attendra les prochaines estimations fiscales. Celui-ci a décidé de maintenir sa ligne, soit de ne pas modifier les prévisions données par l'AFC, de représenter un budget équilibré et de prendre le risque d'un budget anticyclique en maintenant les prestations à la population, les subventions et le niveau de qualité de la commune et de la Mairie par rapport à la population. L'Exécutif espère que le Conseil municipal suivra son envie et sa volonté en soutenant ce projet de budget 2021.

Le Président remercie chaleureusement M. Ch. Lassaue pour cette excellente présentation et propose de passer aux questions des élus.

M. D. Waechter remercie **M. Ch. Lassaue** pour la qualité de sa présentation, qui montre les grands axes de la commune. Il se réjouit aussi de voir que de nombreux projets sont en cours de réalisation. La commune a décidé d'aller de l'avant avec le projet Mobility, qui est un premier pas vers le soutien au changement modal. Une place Mobility, c'est déjà une belle première étape. Il remercie aussi M. Ch. Lassaue pour avoir présenté les orientations stratégiques qui ont guidé les choix de l'Exécutif et qui démontrent, dans cette période d'incertitudes, une démarche mature. Il salue le travail de l'Exécutif et la qualité de la présentation.

Sur une question de **M. G. Sirolli** à propos du projet de loi cantonale dite de l'« écrêtage », **M. Ch. Lassaue** confirme que celle-ci aurait un impact financier sur Corsier. Les communes ont pris, au sein de l'ACG, la décision unanime de ne pas intégrer cette charge dans leurs projets de budgets et de s'opposer fermement audit projet de loi. L'amortissement sur 40 ans au lieu de 30 accordé par l'État dans ce cadre n'a pas non plus été intégré dans

le projet de budget 2021. Concernant d'autres questions de transferts de compétences ou de charges, aucun projet spécifique n'a été récemment rapporté à la commune.

Le Président transmet la présidence à **M. D. Waecher**, Vice-président du Bureau, qui lui donne la parole.

M. K. Sudan félicite la prise de position de l'Exécutif et des communes par rapport à ce projet de loi. Inscrire la charge induite par le projet de loi dans le budget de la commune aurait été consentir d'emblée, de manière indirecte, à celle-ci. Sans être facile à prendre, c'était la bonne décision.

Le Vice-président rend la présidence à **M. K. Sudan**.

M. Ch. Lassaue remettra aux membres de la commission Finances, à la fin de la séance, les enveloppes contenant le budget détaillé. Ce document sera mis dès demain sur le CMNet pour les autres élus. Le projet de budget 2021 doit exceptionnellement être approuvé d'ici le 31 décembre, mais l'Exécutif souhaiterait programmer ce vote en novembre.

7. CREDIT D'ENGAGEMENT POUR LA CONSTRUCTION D'UN LOCAL PROVISOIRE POUR LE TENNIS CLUB CORSIER

Le Président, qui rappelle que tous les documents étaient à la disposition des élus sur le CMNet, passe la parole à M. l'Adjoint.

M. Ch. Baumberger souligne que le projet proposé est le fruit d'une réflexion et d'une étroite collaboration menées de concert avec le Tennis Club de Corsier (TCCorsier) afin de définir, dans le cadre légal imposé, la meilleure solution pour doter le TCCorsier d'un local proche des terrains et permettant de cultiver un lieu de convivialité. Comme les élus ont pu le constater, le projet a une durée de vie de 5 ans, condition qui a été imposée par l'État et qui devrait coïncider avec les travaux d'agrandissement de l'école, qui modifieront de manière drastique le périmètre. Depuis la convocation du Conseil municipal, la demande complémentaire permettant d'agrandir la terrasse a été demandée à l'OAC. La commune pourrait donc, à court terme, lancer ce projet si, bien sûr, le Conseil municipal souhaite le soutenir.

Sur une question de **M. A. Sirolli**, **M. Ch. Lassaue** explique que conformément à la LAC, tous les crédits d'engagement doivent indiquer le montant brut. La participation du TCCorsier n'est par conséquent pas déduite du total de Fr. 126'000.-.

Le Président propose, pour une meilleure compréhension, une légère modification sur le point 3 de la délibération : « De prendre acte qu'une participation de CHF 35'000 **en déduction du crédit** sera versée par le Tennis Club Corsier pour la réalisation de ce local. »

Les Verts sont enthousiastes sur le projet lui-même, qui correspond absolument à la volonté, au sein de la commune, de créer des lieux de rencontre et de convivialité pour permettre aux habitants de se retrouver, annonce **M. D. Waechter**. La seule question que se posent les Verts par rapport à cet ouvrage et à ce projet, c'est dans quelle mesure celui-ci pourrait profiter à une plus large tranche de la population. Ne serait-il pas intéressant de penser à comment ouvrir ce local à d'autres types d'associations et d'usages pour le bien des habitants ? Ces questions sont ressorties lors des discussions au sein des Verts par rapport à ce projet qui est de qualité, qui permettra de rapprocher ces locaux éloignés de tout et de mettre le tennis dans une centralité par rapport au village. Mais comment en faire un espace ouvert au plus grand nombre ?

Le TCCorsier est clairement un lieu totalement ouvert, souligne **M. J.-N. Ducrest** (cf. dernière phrase des conclusions). Ce local serait à disposition de différentes sociétés telles que les aînés. Il y a cette ouverture qui est très importante pour le TCCorsier, qui participe à

la vie du village. Mettre ce local à disposition des différentes sociétés et des jeunes est vraiment le but du TCCorsier, et ceci sans faire concurrence aux établissements publics. Ce lieu, qui ne sera ni un restaurant ni un débit de boisson, restera au niveau associatif et sera destiné aux Corsiérois.

Auquel cas les Verts auraient proposé de trouver des modalités acceptables pour ouvrir ce lieu à tous, peut-être dans le cadre de la commission Sports, Manifestations, Associations & Culture. Cette ouverture aux autres associations paraît être une très bonne approche, conclut **M. D. Waechter**.

M. J.-N. Ducrest indique qu'un four à pain, construit à proximité lors des manifestations, par exemple, permettrait lui aussi de créer des synergies. Cet emplacement, mieux localisé qu'en face de Prés-Grange, permettra d'apporter beaucoup de choses.

M. R. Rapin souligne l'importance de présenter ce projet comme tel au niveau du Conseil municipal et de la population. En effet, les propos de M. J.-N. Ducrest sont extrêmement intéressants pour tous.

Cela figure dans les conclusions, souligne **M. J.-N. Ducrest**.

Mais en parler comme un local ouvert à toutes les associations serait plus intéressant que comme un local provisoire pour le TCCorsier, insiste **M. R. Rapin**.

Cet emplacement est prioritaire pour le TCCorsier, répond **M. J.-N. Ducrest**. Ce local pourrait aussi servir de lieu de repli pour les parents qui amènent leurs enfants au tennis. Le TCCorsier a vraiment besoin d'un lieu convivial à proximité des courts. À la commune de voir ensuite les modalités, qui pourront être discutées en commission Sports, Manifestations, Associations & Culture.

M. Rapin revient à nouveau sur l'importance, pour les Corsiérois, de s'y sentir accueillis.

Encore une fois, **M. J.-N. Ducrest** pense que la conclusion est assez claire. Le club communique et est là pour les Corsiérois avec qui de nombreuses synergies ont déjà été mises en place, ne serait-ce que pour les enfants. La commission précitée pourra peut-être proposer des moyens pour améliorer si nécessaire la communication.

Le TCCorsier prendra en charge une partie des travaux, s'occupera des aménagements, etc. Dire qu'il s'agit du local du TCCorsier ne bloquera pas les gens et pourrait même en attirer certains, ce sport étant très abordable, selon **M. G. Sirolli**.

Le comité, qui est composé de bénévoles très motivés, récolte en ce moment le fruit de son travail. Le TCCorsier comptait 120 membres en 2016, rappelle **M. J.-N. Ducrest**, et a vécu un déménagement dans des conditions difficiles. Il compte aujourd'hui plus de 300 membres et il ne faut pas rater ce nouvel engouement des Corsiérois pour ce sport. Le TCCorsier est ouvert à accueillir différentes sociétés.

Le Président transmet la présidence à **M. D. Waecher**, Vice-président du Bureau, qui lui donne la parole.

M. K. Sudan aimerait savoir si ce projet diverge beaucoup de la première ébauche.

Celle-ci avait été amenée par l'Exécutif et un architecte, indique **M. J.-N. Ducrest**. Le TCCorsier s'était exprimé sur sa vision et un travail avait été mené de concert afin de trouver des économies, plusieurs postes pouvant être diminués assez fortement. L'ébauche et le projet ont la même structure, hormis une extension de la terrasse.

Le Vice-président rend la présidence à **M. K. Sudan**.

Sur une question de **M. F. Giacobino** à propos de la durée de vie de cette installation (5 ans), **M. Ch. Lassauce** résume l'historique de ce projet (qui n'avait pas de vocation commerciale) avant de préciser que la CMNS a imposé un accent particulier sur l'esthétique du bâtiment (pourtant placé en face de la déchetterie du Séchant), car celui-ci se trouvera à l'entrée du village. Un bardage complet de bois, une toiture particulière et des éléments relativement qualitatifs ont été prévus pour répondre à ces exigences. De plus, la CMNS a limité la durée de vie de cette installation à 5 ans. Le projet d'agrandissement de l'école issu du concours d'architecture pourrait intégrer un local pour le TCCorsier dans les futures constructions et les containers être déplacés à l'issue du délai, mais sur quelle zone ? La commune a 5 ans pour réfléchir à une solution.

M. J.-N. Ducrest et **M. Ch. Lassauce** répondent aux questions de **Mme A. Ehretsmann**, **M. L. Peccoud**, **M. R. Rapin**, **Mme D. Baumberger** et **M. F. Sirolli**. Il en ressort que :

- Pour des questions de coûts, de types de travaux et de limites de gabarit, les vestiaires n'ont pas été prévus dans ce projet ; les vestiaires provisoires et installations sanitaires de l'abri PC situé à proximité continueront à être à disposition.
- Le cahier des charges relatif au projet d'agrandissement de l'école prévoit des vestiaires et un club house pour le TCCorsier. Il faudra attendre les résultats du concours d'architectes. Vu la localisation des courts de tennis, le concours ne prévoira vraisemblablement pas quelque chose d'important. La planification du concours de l'école jouera aussi un rôle sur le temps de latence avec la réalisation des travaux. Rien ne devrait se passer sur ce périmètre pendant au moins deux ans. Mais cette zone ne devrait pas être stratégique dans le cadre de l'agrandissement de l'école. À l'échelle de ce projet, le montant du crédit d'engagement soumis ce soir au vote reste anecdotique.
- Selon les retours de l'architecte, la CMNS a insisté sur le lieu emblématique que représente l'entrée du village, qui doit avoir une réelle qualité esthétique.
- Le TCCorsier a réussi à obtenir des prix très favorables pour les containers qui seront complètement réagencés et offriront des intérieurs finis.
- Il ne sera pas possible de cuisiner à l'intérieur du local, et l'eau sera vraisemblablement en bonbonne. Les membres du TCCorsier ont pris l'habitude, depuis 4 ans qu'ils sont dans des locaux provisoires, de ramener chez eux la vaisselle sale. Le robinet sera exclusivement destiné à l'arrosage extérieur (eau non potable).
- L'installation précédente avait été intégralement payée par le TCCorsier par le biais d'un emprunt sans intérêts concédé par la commune. Ce chalet avait coûté, clé en main, Fr. 50'000.- au club dont beaucoup de membres avaient participé à la construction. Ce type d'installation offre 25 m², contre 70 m² pour le projet soumis ce soir au vote. Il faut souligner que le TCCorsier compte 315 membres (contre environ 200 jusqu'en 2015).
- Les clés seront confiées aux utilisateurs des locaux. Les détails devront encore être réglés au niveau du club et avec la commune.

En l'absence d'autre question ou remarque, **le Président** donne lecture de la délibération ainsi corrigée.

Crédit d'engagement de CHF 126'000 pour la construction d'un local provisoire pour le Tennis Club Corsier, sur la parcelle n°4035, plan 37, à Corsier (parking de la déchetterie)

Délibération

Vu l'exposé des motifs joints à la présente délibération ;

Vu le devis estimatif réalisé par M. Yves Janet, architecte, annexé à la présente délibération ;

Vu l'autorisation de construire APA 306 922 délivrée par l'Etat de Genève ;

Vu les ajustements au projet autorisé qui feront prochainement l'objet d'une demande complémentaire ;

Conformément à l'article 30 al. 1, let. e et m. de la loi sur l'administration des communes (LAC) du 13 avril 1984,

Sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal décide

À la majorité simple

par 13 oui, 0 non, et 1 abstention, sur 15 Conseillers municipaux présents

1. De réaliser la construction d'un local provisoire pour le Tennis Club Corsier, sur la parcelle n°4035, plan 37, à Corsier.
2. D'ouvrir au Maire un crédit de CHF 126 000 destiné à ces travaux.
3. De prendre acte qu'une participation de CHF 35'000 sera versée par le Tennis Club Corsier pour la réalisation de ce local.
4. De comptabiliser les dépenses et les recettes dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir la dépense nette au moyen de cinq annuités dès la première année d'utilisation de la nouvelle installation estimée à 2021.
6. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence du montant brut du crédit, afin de permettre l'exécution de ces travaux.

M. J.-N. Ducrest remercie les élus au nom du TCCorsier.

8. NOMINATION DES REPRESENTANTS DES COMMISSIONS COHERAN

Le Président précise que le Conseil municipal doit élire trois membres, conformément à la charte de collaboration intercommunale CoHerAn. Ceux-ci siègeront au sein des commissions suivantes : Culture, Sport & Loisirs, Voirie & Développement Durable, Sécurité, Sociale (nouvelle commission).

La répartition de la conférence CoHerAn est de 9 Exécutifs et 9 Conseillers municipaux (4 pour Anières, 3 pour Corsier et 2 pour Hermance), rappelle **M. Ch. Baumberger**.

S'agissant d'une élection, **le Président** précise qu'il prendra aussi part au vote.

5 Conseillers municipaux font acte de candidature et expliquent les raisons de leur intérêt :

- **Mme D. Baumberger** ayant siégé, lors de la précédente législature, au sein de la commission Sécurité où elle avait remplacé au pied levé M. D. Muscionico, elle souhaiterait y poursuivre ses travaux. Cette conférence CoHerAn est vraiment très intéressante.
- **Mme A. Ehretsmann** pense qu'il y a différentes choses à construire ensemble sur le plan social dans la région (EMS, structures destinées aux aînés, etc.) et des réflexions à mener sur la possibilité de proposer aux habitants des services de soutien social. Cela l'intéresserait d'y contribuer en intégrant la commission Sociale.
- **M. J.-N. Ducrest** fait partie depuis 9 ans de la conférence CoHerAn ; il a bien vu évoluer cette collaboration intercommunale dont les sujets l'intéressent tous beaucoup. Le TCCorsier essaie d'organiser beaucoup de choses avec Hermance et Anières et a beaucoup de collaborations interclubs aux niveaux constructions, manifestations, etc. Des projets sont en cours, qu'il suit de près ; il aimerait poursuivre ses activités au sein de la conférence CoHerAn.
- **M. L. Peccoud** a, conformément à son programme, l'intention de favoriser la collaboration entre les trois communes. Il fait partie de la commission Sécurité et des pompiers. Pour sa part, il n'a jamais manqué de commission à ce jour. Faisant également partie de la commission Sociale, Scolaire & Communication, il aura à cœur de voir ce que Corsier pourra apporter dans une commission au sein de la conférence CoHerAn.
- **M. D. Waechter** souhaiterait porter le débat environnement et développement durable dans le cadre des activités de la commission sur le plan CoHerAn également. Ce serait selon lui un prolongement intéressant de proposer sa candidature pour faire en sorte qu'il y ait une cohérence dans les travaux et réflexions menés au niveau de Corsier, et ce même s'il continue à se questionner sur la façon dont fonctionne CoHerAn aujourd'hui. Il

espère que les choses avanceront lors de cette législature et que des projets à l'échelle régionale pourront être menés à bien.

M. G. Sirolli souligne que les élus qui se présentent devront vraiment s'engager à participer à la conférence CoHerAn.

M. Ch. Lassaue distribue des cartes de vote, sur lesquelles les élus devront inscrire trois noms. Conformément à l'art. 54 du règlement du Conseil municipal, **le Président**, la secrétaire du Bureau et deux scrutateurs de deux groupes différents désignés par le Conseil municipal compteront les voix obtenues par chaque candidat.

MM. G. Sirolli et **F. Giacobino** se présentent comme scrutateurs.

Une suspension de séance est prononcée pour permettre le dépouillement des votes du premier tour.

Le Président annonce les résultats :

Est élue, avec 12 voix, **Mme D. Baumberger** qui est chaleureusement applaudie.

Sont désignés à égalité (9 voix) : MM. L. Peccoud, D. Waechter et J.-N. Ducrest.
Mme A. Ehretsmann, qui a obtenu 5 voix, n'est pas élue.

Le Président propose un second tour afin de départager les 3 candidats désignés à égalité. Les élus devront inscrire 2 noms sur les nouveaux bulletins distribués par M. Ch. Lassaue.

Une suspension de séance est prononcée pour permettre le dépouillement des votes du second tour.

Le Président annonce les résultats :

Sont élus, à égalité (11 voix) :

M. L. Peccoud

M. J.-N. Ducrest.

M. D. Waechter, qui a obtenu 8 voix, n'est pas élu.

Les nouveaux représentants au sein de la conférence CoHerAn sont chaleureusement applaudis.

M. J.-N. Ducrest souligne que leur mission est de représenter Corsier auprès de CoHerAn. Les élus ne doivent pas hésiter à les interpeller dans leur rôle de porte-parole.

M. L. Peccoud assure de son assiduité à ces commissions.

Les membres des 4 commissions doivent être désignés.

Mme D. Baumberger fait part de son intérêt pour la Sécurité, plus la 4^e commission, quelle qu'elle soit, au sein de laquelle elle est également prête à s'engager.

M. J.-N. Ducrest souhaiterait siéger au sein de la commission Culture, Sport & Loisirs.

M. L. Peccoud fait lui aussi part de son intérêt pour la commission Sécurité.

Autres commissions à repourvoir : Voirie & Développement Durable, Sociale.

Le Président propose une suspension de séance afin de permettre aux intéressés d'en discuter ensemble, à l'issue de laquelle sont désignés par acclamations, chacun son tour :

Mme D. Baumberger : commissions Sociale et Voirie & Développement Durable.

M. J.-N. Ducrest : commission Culture, Sport & Loisirs.

M. L. Peccoud : commission Sécurité.

Le Président revient sur le point 7, soit le vote du crédit d'engagement pour la construction d'un local provisoire pour le Tennis Club Corsier. M. A. Cochet, qu'il remercie, lui a fait

remarquer une potentielle erreur. En effet, compte tenu de la teneur du règlement du Conseil municipal, il doit demander à M. J.-N. Ducrest si celui-ci fait partie du comité du TCCorsier.

M. J.-N. Ducrest confirme qu'il fait partie du comité du TCCorsier.

Il y a alors un potentiel conflit d'intérêts ; dans ce cas, l'élu concerné est tenu de se retirer du vote. **Le Président** propose, par principe, de refaire voter la délibération par le Conseil municipal.

M. J.-N. Ducrest accepte de se retirer. Cela dit, il n'y a pas vice de forme, selon lui. Lorsque le Conseil municipal vote, par exemple, un crédit d'engagement pour un local des pompiers, ceux-ci votent aussi. Le conflit est valable par rapport à des terrains, des biens familiaux. Là il s'engage, au même titre que les pompiers, pour la société corsesoise. Ceci risque de remettre beaucoup de votations en question.

Le Président indique que le Bureau a pris cette décision en se fondant sur les explications de Mme Le Fort (SAFCO) et de M^e Bellanger. Au niveau communal, il est évident que les conflits d'intérêts sont omniprésents et doivent être relativisés.

Il n'y a pas de conflit d'intérêts selon **M. J.-N. Ducrest**. Et il faudra avoir la même optique lors des prochaines interventions. Pour sa part, c'est la première fois depuis 2007 qu'il se trouve dans un tel cas de figure au sein du Conseil municipal. Tout élu appartenant au comité d'une association n'aurait donc pas le droit de voter ? Une telle décision l'ennuie pour les prochains élus qui viendront pour d'autres intérêts qui seront avant tout dans un but communal. Cela risque de porter préjudice à de futures actions.

Dans ce cas d'espèce, le Bureau a fait une distinction entre les membres du TCCorsier et ceux du comité. Il s'agit d'un point de vue et d'une appréciation du Bureau qui a bien compris et pris acte de la position de M. J.-N. Ducrest, conclut **le Président**. La situation est effectivement nouvelle.

En l'absence d'autre question ou remarque, **le Président** propose de passer au vote de la délibération ainsi corrigée.

Crédit d'engagement de CHF 126'000 pour la construction d'un local provisoire pour le Tennis Club Corsier, sur la parcelle n°4035, plan 37, à Corsier (parking de la déchetterie)

Délibération

Vu l'exposé des motifs joints à la présente délibération ;
Vu le devis estimatif réalisé par M. Yves Janet, architecte, annexé à la présente délibération ;
Vu l'autorisation de construire APA 306 922 délivrée par l'Etat de Genève ;
Vu les ajustements au projet autorisé qui feront prochainement l'objet d'une demande complémentaire ;
Conformément à l'article 30 al. 1, let. e et m. de la loi sur l'administration des communes (LAC) du 13 avril 1984,
Sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal décide

À la majorité simple

par 12 oui, 0 non, 1 abstention et une récusation, sur 15 Conseillers municipaux présents

1. De réaliser la construction d'un local provisoire pour le Tennis Club Corsier, sur la parcelle n°4035, plan 37, à Corsier.
2. D'ouvrir au Maire un crédit de CHF 126 000 destiné à ces travaux.

3. De prendre acte qu'une participation de CHF 35'000 sera versée par le Tennis Club Corsier pour la réalisation de ce local.
4. De comptabiliser les dépenses et les recettes dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir la dépense nette au moyen de cinq annuités dès la première année d'utilisation de la nouvelle installation estimée à 2021.

D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence du montant brut du crédit, afin de permettre l'exécution de ces travaux.

9. ÉLECTION DES REPRESENTANTS DU LOCAL DE VOTE POUR 2021

Le Président rappelle que le Conseil municipal doit élire les Président, Vice-président et suppléants du local de vote pour l'année 2021. Toute personne résidant et ayant de droit de vote sur la commune est en droit de se présenter.

Mme C. Cochet a annoncé sa candidature par e-mail.

Sont élus l'un après l'autre à l'unanimité :

Mme C. Cochet, Présidente.

Mme A. Ehretsmann, suppléante de la Présidente.

M. A. Cochet, Vice-président.

Mme C. Odier, suppléante du Vice-président.

10. PROPOSITIONS DE L'EXECUTIF

Le Président donne la parole à **M. l'Adjoint** qui indique qu'à la suite des demandes de plusieurs Conseillers municipaux de mieux comprendre le fonctionnement de CoHerAn, du STIC et de la coopération intercommunale, et l'Exécutif souhaitant échanger avec les élus sur ces questions, une commission plénière aura lieu le 12.11.2020. Un courrier électronique a déjà été envoyé dans ce sens aux élus.

Puis **M. Ch. Baumberger** propose à tous de partager le verre de l'amitié, dans le respect des normes sanitaires, au terme de cette séance.

11. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

Journée du patrimoine du 3.10.2020

Mme D. Baumberger remercie l'Exécutif pour la très belle journée de visite du patrimoine qui a eu lieu le 3 octobre dernier. Elle remercie également M. Andrew Curd, qui a servi de guide. Elle a aussi beaucoup apprécié le moment convivial qui s'en est suivi.

Parcelle chemin des Gravares

M. J.-N. Ducrest répercute les interrogations de M. J.-J. Golay, étonné de la teneur des travaux qui ont actuellement lieu sur une parcelle située au chemin des Gravares.

M. Ch. Lassaue indique qu'un pousse-tube a été perdu et qu'il est nécessaire de le retrouver afin d'assainir le terrain. Il encourage M. J.-J. Golay à prendre contact avec M. Andrew Curd, qui lui expliquera la situation avec plaisir.

Plus personne ne demandant la parole, **le Président** remercie l'assemblée et lève la séance à 21h10.

Killian SUDAN
Président du Conseil municipal

Alexia MOREL
Secrétaire du Bureau du Conseil municipal

Denis WAECHTER
Vice-président du Conseil municipal